

Séance du 29 novembre 2022

L'an 2022, le 29 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusés : Michel Picault, Gérard Thomas,

Absents : Jérôme Jousselin, Sonia Surblé,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain.

1- Délibération n° D68 2022 – Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise : prise de compétence « France Services » : Approuvée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la modification des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans les conditions précitées et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2- Délibération n° D69 2022 – Démarche Convention Territoriale Globale : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Soutient** la démarche Convention Territoriale Globale,
- **Souhaite s'engager** dans la démarche Convention Territoriale Globale,
- **Désigne** M. Christophe TERTRE comme représentant de la commune d'Avezé à la démarche Convention Territoriale Globale et M. Olivier CHAMPAIN comme suppléant.

3- Délibération n° D70 2022 – Demande de subvention DETR 2023 – Projet de remplacement de l'éclairage public en leds : Approuvée

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Adopte** le projet précité,
- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat,
- **Arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT en €
DETR / DSIL	13 871,44 €
Plan de relance départemental	20 000,00 €
Part restant à la commune	8 467,86 €
TOTAL	42 339,30 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR / DSIL pour l'année 2023,
- **Atteste** que le projet sera inscrit au budget de l'année 2023,
- **Atteste** de l'inscription du projet en section d'investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

4- Délibération n° D71 2022 – Demande de location de la salle polyvalente par une association communale : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accorde** la gratuité de la salle polyvalente à l'association AFN d'Avezé pour l'organisation de la galette des rois avec après-midi dansant le 15 janvier 2023 et le repas annuel le 1^{er} octobre 2023,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou à son adjoint en charge de la location de la salle polyvalente pour mettre en place cette décision.

Pour : 7 voix

Contre : 1 voix

Abstentions : 2 voix

5- Délibération n° D72 2022 – Attribution des bons de fleurissement : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** pour l'année 2022 de récompenser 4 lauréats dans le bourg dont 3 jardins et 1 façade et 2 lauréats hors bourg ainsi qu'un prix spécial du jury,
 - **Fixe** le montant des lots comme suit :
- Catégorie jardins bourg : 1^{er} lot : 25,00 €,
 2^{ème} lot : 20,00 €,
 3^{ème} lot : 15,00 €,
- Catégorie façade bourg : 1^{er} prix : 15,00 €,

Catégorie hors bourg : 1^{er} lot : 25,00 €,
2^{ème} lot : 20,00 €,

- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2022,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire et à M. Christophe Tertre, adjoint au Maire pour accomplir les formalités relatives à l'organisation de ce concours.

6- Délibération n° D73 2022 – Modification des horaires de l'éclairage public : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe d'interrompre l'éclairage public dès que les horloges astronomiques seront programmées, de la manière suivante :
 - Eclairage du rond-point de la RD 323 : de 22h30 à 5h00,
 - Eclairage du reste du bourg : de 22h à 6h00.
- **Précise** qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit,
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de coupure de l'éclairage public.

7- Délibération n° D74 2022 – Décision modificative n°2 – budget commune : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget Commune pour l'exercice 2022 suivante :

Section d'investissements :

Opération 91 : Achat de matériel – compte 21578 + 2 401,00 €

Opération 099 : Voirie – compte 2315 - 2 401,00 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

8- Délibération n° D75 2022 – Tarifs assainissement collectif 2023 et participation au financement de l'assainissement collectif : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Abonnement : 53 €
 - Consommation de 0 à 50 m³ : 0,87 €
 - Consommation de 51 à 100 m³ : 0,67 €
 - Consommation de plus de 100 m³ : 0,57 €
 - PFAC : 1 150,00 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

9- Délibération n° D76 2022 – Durée d'amortissement des immobilisations – Budget assainissement : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** à 50 ans la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'assainissement collectif rue Bourgneuf à compter du 1^{er} janvier 2023, soit 109,69 € annuellement pendant 49 ans et 109,52 € la dernière année,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

10- Délibération n° D77 2022 – Etude de sol projet de lotissement « la Métairie 3 » : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de la société Armasol – Fimurex Mancelles pour un montant de 1 715,00 € HT, soit 2 058,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente délibération.

DIVERS

- **Vœux du Maire** : le samedi 7 janvier 2023 à 11h00 à la salle polyvalente.
- **Ralentisseurs dans le bourg** : Vu l'exposé de Monsieur le Maire suite à sa rencontre avec M. Pottier de l'ATESART, le Conseil municipal souhaite se renseigner pour un radar pédagogique.
- **Concours départemental Paysages de nos villes et villages fleuris** : Pour sa première participation, la commune d'Avezé a obtenu 3 pétales et une mention spéciale : « Faire ensemble ».